

osteguna, 2009.eko urtarrilak 29

LABORANTZA GANBARA BEREZIA

| | |
|---------------|--|
| BERRIA | Laborantza Ganbera legez kanpo uztea aztertuko dute gaur Baionan Maryse Cachenaute, «Paueko Laborantza Ganberak ez du guk daukagun sostengu bera» |
| GARA | Bestelako laborantza ereduak epaituko dute gaur Baionan, EHLGren aurkako auzian |
| LE JOURNAL | EH-ko Laborantza Ganbara: il est interdit de faire Chambre à part... |
| NOT. GIPUZKOA | Euskal Laborantza Ganbera se enfrenta a un juicio que podría acarrear su disolución |

LE PRÉFET AUX CHAMPS

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES VA TRAÎNER DEVANT LE TRIBUNAL PÉNAL LES PAYSANS BASQUES QUI ONT CRÉÉ LEUR PROPRE CHAMBRE D'AGRICULTURE (SOUTENUE PAR LA RÉGION ET UNE MAJORITÉ DE MAIRES TOUTES TENDANCES...)



Laborantza Ganbera legez kanpo uztea aztertuko dute gaur Baionan

Baionako auzitegiak Mixel Berhokoirigoin eta EHLG epaituko ditu arratsaldean, Paueko prefetaren salaketari jarraikiz. Prefetak dio 'laborantza ganbera' izena ezin dela erabili, erakunde publiko batena delako

Eneko Bidegain

Euskal Herriko Laborantza Ganbera (EHLG) legez kanpo gelditzeko arriskuan dago. Behin betiko edo aldi baterako (bost urte gehienez) legez kanporatzea eta Mixel Berhokoirigoin EHLGko lehendakaria urte batez preso sartzera erabaki lezake Baionako auzitegiak, Pirinio Atlantikoetako prefetaren salaketari arrazoi emanez gero. Auzia gaur izanen da, Baionan, 14:00etatik goiti. Erabakia beste egun batez jakinen da, baina gaurko eguna mugarriz izanen da Euskal Herriko Laborantza Ganberarentzat, eta baita Ipar Euskal Herriarentzako berezko erakundeak aldarrikatzen dituen mugimendu zabalarentzat ere.

Laborantza ganbera izena erabiltzea debekatua dela dio prefetak, izen hori erakunde publiko batena delako. Halaber, elkarte horren «izaera, helburuak eta antolaketak» ere legez kanpokoak dira, horiek ere erakunde publiko batenak direlako. Euskal Herriko Laborantza Ganberaren izenak eta izaerak Pirinio Atlantikoetakoarekin «nahasmena» sortzen duelako, Paueko prefetak auzitan ezarri du Laborantza Ganbera.

Gauza bera dio Jean-Mixel Ansolabehere Paueko Laborantza Ganberako presidenteak ere. «Oraingoz gure aktibitateen arteko nahasketarik ez da gertatu», aitortu du Ansolabeherek. «Baina egoera horrek luzaz segitzen badu, nahasmena gertatuko da eta diru emailak beren laguntzak bi-

tan banatuko dituzte». Zatiketarako laborantza ahalduko duela dio.

Gutunak, auzapezei Baina Laborantza Ganberaren izaeraren, helburuen eta antolaketaren gaineko kezka horiek ez dira ageri prefetak Ipar Euskal Herriko auzapezei bidali gutunean. Duela zenbait aste, auzapez guztiei gutuna igorri zien, Euskal Herriko Laborantza Ganberaren aldeko petiziorik ez izenpetzeko eskatuz, eta auzia azalduz. Auzapezei igorri gutunean ez ditu aipatu hiru puntu horiek, «aitzinetik galdua duela badakielako», Berhokoirigoinen ustez.

Orain, prefetak dio ez dituztela «elkarte eskubidea eta laborantza iraunkorra jo nahi», beti gutun horretan. «Gure kezka bakarra izenak eragiten digu». Elkartek beste izen bat ukan balu ez zutela arazorik sortuko zehaztu du prefetak, eta antzeko beste elkarte batzuek laborantza ganbera ofizialekin kolaboratzen dutela eta EHLGk ere hala egin lezakeela.

Izenaren auzian «prefeta makur dabilela» dio Mixel Berhokoirigoinek. Beste gutun bat igorri zien auzapezei, prefetaren argudioei puntuz puntu erantzuteko. «Elkartearen izena hor dago, Euskal Herriko Laborantza Ganbera sortzeko aldarrikapena gogorarazteko. Posible da aldarrikapena batzuen gustukoa ez izatea, baina ez da arrazoi bat elkarte bat isilarazteko». Gisa guztiz, erabil ez daitekeen hitza Chambre d'Agriculture da, frantsesezkoa. Are gehiago, elkarte prefeturan aur-

keztu zutenenean, 2005eko martxoaren 19ko Aldizkari Ofizialean elkartearen sortzea idatzia izan zela oroitarazi du Berhokoirigoinek. Hots, Frantziako Estatuaren administrazioak berak onartu zuen elkartearen sortzea.

Alta, orduan ere presio anitz egin zuen orduko prefetak. Hautetsiei gutuna igorri zien EHLGren sortze ekitaldira ez joateko eskatuz; elkarte lege kanpoko izanen zela abisatu zuen, orduan ere izenaren argudioa emanez. Horregatik, izena euskara hutsez aurkeztu zuten prefeturan. Eta, nahiz eta tentsio haren erdian izan, elkarte onartua izan zen. Berhokoirigoinen ustez, ez zen beste edozein elkarte bezala; «luparekin» begiratu zuten. Berhokoirigoinek dio orain hola oldartzen zaizkiola, «elkartek gero eta hedadura handiagoa hartzen duelako».

2005 EHLGren sortzea. Euskal Herriko Laborantza Ganbera elkarte 2005eko urtarrilaren 15ean sortu zen, Ainize-Monjolosen (Baxenabarre). Iritzi guztietako, sektore orotako eta Euskal Herri osoko ehunka lagunek bat egin zuten ekitaldi hartan.

Zer da laborantza ganbera baten izaera eta funtzioa?

Laborantza ganbera erakunde publiko bat da, laborantza sektoreko eragile guztiak ordezkatzen dituen: laborariak, laborantza arloko langile, kooperatiba, aseguru etxe eta bankuak... Laborariak laguntzeko hainbat zerbitzu eskaintzen

ditu, besteak beste instalazioen laguntzea eta aholkuak ematea.

450.000

Aurrekontua. EHLGren aurrekontua urtean 450.000 eurokoa da. 1.440 diru emailak baditu, aurrekontu horri aurre egiteko; horietatik 50 bat auzapezak, kontseilari nagusiak eta eskualde kontseilariak dira. Egiturak berak hamar langile ditu.

Euro sinbolikoa

Paueko Laborantza Ganbera akuzazio partikular gisa aurkeztu da EHLGren kontrako auzian. Euro bateko kalte-ordainak eskatuko ditu EHLGren aurka.

EHLGk sei lan ardatz ditu.

Autonomia. Laborariak teknikoki eta ekonomikoki beren hautuen jabe izateko helburua.

Banaketa. Produktzeko eskubiak modu justuagoan banatu, laborari guztiak egoki bizi ahal izan daitezen.

Transmisioa. Etxaldean transmisioa ziurtatzeko, etxaldearen egoera ona ziurtatu.

Natura. Ingurumenaren errespetua bilatu nahi dute, errekurto urrien erabilera neurtuz eta ugariak lehenetsiz.

Kalitatea. Kalitateko janaria ekoizteko engaiamendua hartu dute.

Lekuko garapena. Laboraria eragile ekonomikoa denez, tokiko dinamikan duen garrantzia dela-eta, beste eragileen eta laborarien arteko elkarlana bultzatzea du xede.

Maryse Cachenaute, «Paueko Laborantza Ganberak ez du guk daukagun sostengu bera»

Hainbat hilabetez lan anitz egin dute auzia prestatzeko. Defentsarako hautatu duten estrategia ez dute jakinaraziko, auzia hasi arte.

Lortu duzuen sostengu zabalak errazago egingen du auzia irabaztea?

Bai. Hautetsiek ere badute horri buruz zerbait errateko zilegitasuna; ez da gehiago laborarien arteko afera bat bakarrik. Sostengu horrek eragina badu beti. Epaila

batek ikusten duenean iritzia nora ari den, kontuan hartzen du. Bestaldetik, ez dugu sentitzen Paueko Ganberak sostengu bera duela. Gainera, akuzazio partikular gisa jartzea erabaki dutenean, ez dute biltzar orokorrean erabaki; eta ez dute denek alde beratu: batek aurka eta seik zuri.

Frantziako pertsonalitate ezagunek bat egin dute zuekin. Zer erreakzio dute auzia azaltzen diezuenean?

Batzuek proiektua dute defendatzen, beste batzuek elkarteen askatasuna; eta diote Frantziari ez dela sekula elkarte bat desegin holako arrazoi batengatik: defendatzen diren gauzak ez dira legez kanpokoak eta legalki ari gara.

Jean-Mixel Ansolabehere Paueko Laborantza Ganberako presidentek gutxietsi du Frantziako pertsonalitate horien sostengua.

Erran du haien sostenguek ez duela balio, ez direlako laborantza mundukoak. Ez dute erraza sostengu bat ekartzea; hautetsiek dioten bezala, egunero ari dira prefetarekin lanean. Ez da erraza pertsonalitateentzat, beren irudia en-

gaiatzen dutelako. Ez dute nolana izenpetzen.

Komunikazio kanpaina hasi berri du Paueko Laborantza Ganberak, Ipar Euskal Herriko laborantzaren alde egiten duenaren berri emateko. Nola interpretatzen duzu kanpaina hori?

Ezin sinetsia da. Hainbeste diru ematea kanpaina batentzat, ikusiz gure zergetako diruarekin ari direla... Euskaraz komunikatzea irri-garria da, ez baitute sekula egin,

orain arte. Ageri da beldurtuak direla, nahiz eta guk baino hamar aldiz langile eta diru gehiago baduten.

Eusko Jaurlaritzak Paueko Laborantza Ganberarekin batera bisita bat egin berri du Ipar Euskal Herriko hainbat laborantza egituretan. Nola interpretatu duzue bisita hori, auzia baino hamar egun lehenago?

Harritzen naiz. Ez dute holako gauzarik egin orain arte. Hala ere

gure harremana ez da moztua eta haiek ere erran dute biekin lan egin nahi dutela. Makila bi puntetatik atxiki nahi dute. Aldiz, orain arte, Paueko Laborantza Ganberak ez die garrantziarik eman mugaz bi aldeetako harremanei.

Auzia irabaziz gero, EHLGren ezagupen ofizialaren aldarrikapenak indar gehiago ukanen du?

Beti segituko dugu galdera pausatzen. Frantziako Estatuak erantzun bat ekarri beharko du. Gu beti

prest gara mintzatzeko eta negoziatzeko. Orain arteko proposamenak ez dira onargarriak. Max Brissonek igorri duen gutunean jartzen du, Estatuaren eta gure arteko harremana Laborantza Ganbera sortu aitzin hautsi zela; eta ez zen gure falta.

GARA

Bestelako laborantza eredia epaituko dute gaur Baionan, EHLGren aurkako auzian

Hilabeteak prestatzen eta mobilizatzen aritu ostean, Euskal Herriko Laborantza Ganberarentzat eta Mixel Berhokoirigoiarentzat heldu da eguna, bere burua defendatzekoa baino, beste laborantza eredia -iraunkorra eta lurraldeari egokitutakoa- defendatzekoa. Hitzordua, Baionako Auzitegia, 13.30ean.

Azken asteotan jasotako atxikimendu eta deialdiak ikusita, sekula ezagutu ez den moduko elkarretaratzea izango da Baionako Auzitegiaren aitzinean, 13.30etik goiti. Arrazoia jakina da dagoneko: Euskal Herriko Laborantza Ganbera (EHLG) eta haren lehendakaria, Mixel Berhokoirigoin epaituak izango dira, Laborantza Ganbera ofiziala "ordezkatzeko saiatzegatik" prefetako 2005ean tartekatutako salaketa medio.

Estatuaz gainera, Paueko Laborantza Ganbera ere aurkeztu da akusazio zibil gisa.

Auziaren lehen saioa irailaren 18an izan zen baina, orduan, EHLGk epaiketa atzeratzeko eskatu zuen defentsa ondo prestatzeko aukera izatearren. Berhokoirigoin izango da lehena deklaratzeko. Hiru abokatu izango ditu alboan, horietako bat, Corinne LePage, bi urtez Ingurumen ministro izandakoa.

Ondoren, lekukoak entzuteko txanda izango da. Paueko Labo-

rantza Ganberak ez ditu lekukoak eramango, presidentearen esanetan, "soilik EHLG sortuz geroztik egoera nola bizi" duten eta "zer ondorio ekarri" dizkieten azalduko dute. Arratsera arte iraungo du epaiketak, eta bitartean, kanpoan, hurbil dagoen Moderne trinketean paratutako karpan elkartasuna adieraztera joandakoak bildu eta saioa segitu ahal izango dute. Emaizta aste batzuk barru jakinaraziko da.

Milaka atxikimendu

EHLGk egundoko atxikimendu adierazpenak jaso ditu Euskal Herrian, baita Estatuan ere. 1.000tik gora hautetsi, esparru askotariko "100eko deiak", 130 ikerlarik azalduak, esaterako, eta elkarte eta talde andana argi azaldu dira beraren alde.

Auzitegira bertaratzera dei egin dute askok, horien artean, AB, Batasuna, EAJ, ELB, LAB, FSM, Seaska, Euskal Konfederazioa eta EHZ festibala.

EH-ko Laborantza Ganbara: il est interdit de faire Chambre à part...

Goizeder TABERNA

Le procès d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) aura fait couler beaucoup d'encre depuis le 18 septembre. Il avait alors été reporté. Demain, il va opposer l'État, représenté par le préfet Philippe Rey et le président de la Chambre d'Agriculture Mixel Anxolabéhère à Mixel Berhocoirigoin, président de l'association.

Premier appelé à la barre, ce dernier devra répondre aux accusations portées contre lui et son association : la confusion entretenue par la mission, l'objet, l'organisation et la dénomination d'EHLG avec la Chambre d'Agriculture de Pau. «Nous allons donner les mêmes explications juridiques que celles que nous avons données tout au long de la campagne», explique le prévenu.

Dans le pire des cas, en tant que président de l'association, un an de prison et 15 000 euros d'amende pourraient l'attendre à la fin du procès. La structure, elle, pourrait être dissoute. La défense sera assurée par Me Corinne Lepage, ancienne ministre, Me Jean-René Etchégaray du barreau de Bayonne et Me Joseph Montier exerçant au barreau d'Alençon. Les deux premiers sont spécialisés dans le droit public, le troisième dans les affaires rurales.

Plainte de 2005

La partie civile, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-

Atlantiques, sera représentée par Me Casadebaigt du barreau de Pau et l'État par la procureur de Bayonne Anne Kayanakis. Dès son arrivée en 2008, cette dernière avait renvoyé l'affaire au tribunal correctionnel, alors que la plainte avait été déposée par le préfet Philippe Grégoire en 2005.

Après l'audition de M. Berhocoirigoin, la parole sera donnée aux témoins. La partie civile n'en présentera aucun. «Notre intervention est dérisoire», explique Jean-Michel Anxolabéhère, «nous allons simplement expliquer comment nous avons vécu cette situation et quelles sont les conséquences».

La sentence

La séance va se terminer dans la soirée. La sentence est attendue dans quatre à six semaines. Et aucune des parties ne communique sur son intention de faire appel au jugement. Mixel Berhocoirigoin n'en dit pas plus ; il a préparé ce procès «pour gagner».

PLAIGNANT

Le préfet Philippe REY

Né en : 1 951

Originaire de : Paris.

Parcours : Après avoir fait l'ENA, il entre au ministère de l'Équipement en 1976. Six ans plus tard il devient sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Ardennes. À travers ses diverses mutations, il connaît la

Corse, le Calvados, les Alpes Maritimes, Paris, le Cantal, l'Aube, Côtes d'Armor, puis les Pyrénées-Atlantiques où il exerce sa fonction de préfet depuis 2008.

PARTIE CIVILE

Chambre d'agriculture de Pau
Jean-Michel ANXOLABEHÈRE

Né en : 1 970

Originaire de : Baigorri

Parcours : Éleveur dans la filière ovine et bovine. Membre de la FDSEA. Il est élu président de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques en 2007, prenant la suite de Marcel Mirande.

PREVENU

EH-ko Laborantza Ganbara Mixel Berhocoirigoin

Né en : 1 952

Originaire de : Gamarthe.

Parcours : Éleveur. Dans sa jeunesse, il a été membre d'Euskaldun Gazteria, puis d'ELB. Il a pris la tête de ce syndicat paysan attaché à la Confédération Paysanne. En 2005, il devient le président d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara. Il a participé à la Fédération associative pour le développement agricole et rural et au Conseil de développement du Pays Basque.

Démonstration de soutien à Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Le président de la Chambre d'Agriculture de Pau, Jean-Michel Anxolabéhère considère qu'il faut

relativiser les choses et que «seulement» 8 000 personnes sur les 200 000 habitants que compte le Pays Basque ont soutenu EHLG. Des signes de soutien, l'association continue à en recevoir.

Hier, 130 chercheurs ont signé l'Appel de soutien à Laborantza Ganbara. Parmi ces chercheurs se trouvent Marc Dufumier (professeur d'agriculture), Albert Jacquard (généticien et philosophe), François Colson (chercheur à l'INRA), ou encore, Emmanuel Saez (professeur d'économie). Ces chercheurs viennent compléter les 7 500 signatures déjà récoltées. Auxquelles s'ajoute Batasuna, Abertzaleen Batasuna, Askatasuna, les associations luziennes Atalaia et Zirika.

Et le jour du procès, les abords du Tribunal de Bayonne seront le lieu de rencontre des personnes venues soutenir le président d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara. Coïncidant avec le jour de grève, des centaines de personnes sont attendues par les organisateurs. Le rendez-vous est donné à 13 h 30 devant le tribunal et après les prises de parole, le rassemblement se poursuivra sous un chapiteau, placé au Trinquet moderne.

Euskal Laborantza Ganbera se enfrenta a un juicio que podría acarrear su disolución

la prefectura denuncia que EHLG invade las competencias de la cámara agraria de pau. La agrupación agroganadera critica que el Estado francés no admita "socializar" la necesidad de instituciones propias

Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG), una entidad que agrupa a agricultores y ganaderos de Iparralde, se enfrenta hoy a un juicio en el Tribunal de Baiona que podría acarrear su disolución. Tras meses de polémica y actos de protesta, el futuro de la agrupación comenzará a definirse hoy, después de que el Prefecto del Departamento de los Pirineos Atlánticos -figura similar al delegado del gobierno en el Estado español- denunciara que la agrupación no puede utilizar ese nombre ni ejercer sus funciones porque "invade" el ámbito competencial de la Cámara de Agricultura de Pau.

EHLG ha recabado la adhesión, entre otros, de un millar de electos, de más de la mitad de los alcaldes de Iparralde y personalidades francesas como Danielle Mitterrand, mujer del presidente Fran-

çois Mitterrand y presidenta de la Fundación France Libertés. Sin embargo, la amenaza de la ilegalización se cierne sobre la agrupación agroganadera, cuyo presidente, Mixel Berhokoirigoin, afronta una petición de pena de cárcel de un año y una multa de 15.000 euros.

En su opinión, la actividad de EHLG ha sacado a relucir las "lagunas" de la Cámara de Agricultura de Pau, además "socializar" la necesidad de unas instituciones propias. "Una asociación tiene derecho a pedir los recursos que son necesarios para su territorio y a utilizarlos de la mejor manera", reivindica Berhokoirigoin.

Euskal Herriko Laborantza Ganbara, fundada hace cuatro años y con sede en Ainhize-Monjolose (Baja Navarra), reúne a agricultores y ganaderos vascos que, ante lo que percibían como

una falta de respuesta a sus necesidades por parte de la cámara departamental, se agruparon para fomentar una actividad agraria ecológica y sostenible. Los productores de Iparralde consideran que desde Pau se defiende solamente la producción industrial, lo que entra en contradicción con las pequeñas explotaciones existentes en Lapurdi, Baja Navarra y Zuberoa.

Desde el inicio de su andadura, EHLG ha brindado un servicio técnico, comercial, medioambiental y jurídico a sus asociados, además de conseguir el apoyo de cargos electos y alcaldes de diversas sensibilidades políticas. Todo ello, a pesar de las cartas "amenazantes" que, según ha denunciado reiteradamente la asociación agroganadera, ha enviado la Prefectura de Pau a los cargos políticos antes mencionados.

abogada El juicio que se celebrará hoy ha dado lugar a una campaña de adhesiones en defensa de EHLG, a la que se han sumado más de 1.000 concejales de Iparralde, así como 89 alcaldes -son 159, en total-. También lo han hecho personajes conocidos fuera del País Vasco, entre los que destacan la propia Danielle Mitterrand y Dominique Voynet, dirigente de los Verdes, antigua ministra de Medio Ambiente y senadora en París. Ésta última envió recientemente una carta a los ministros de Agricultura y Pesca, y de Ecología expresando su "firme oposición" a la denuncia del prefecto.

Mixel Berhokoirigoin también contará el respaldo de la ex ministra de Medio Ambiente Corine Lepage, uno de los tres abogados que ejercerá la defensa de Euskal Herriko Laborantza Ganbara.

La chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et le préfet contestent en justice l'existence d'une association basque concurrente. Les élus s'en mêlent

L'éleveur veut faire chambre à part

Ainhice-Mongelos, Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques)
Envoyée spéciale

C'est un drôle de procès, qui divise les Pyrénées-Atlantiques. Jeudi 29 janvier, Michel Berhocoïrigoïn, président d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG, « chambre d'agriculture du Pays basque », en français), devra répondre d'usurpation d'un titre d'établissement public, au tribunal correctionnel de Bayonne. Il se voit aussi reprocher d'avoir « exercé une activité dans des conditions de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec (...) la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques ».

Le préfet a déposé plainte. La chambre d'agriculture « officielle », basée à Pau, s'est portée partie civile. « Berhoco », comme on l'appelle ici, risque 15 000 euros d'amende et un an de prison ferme ; son association, l'interdiction. Autour de lui, élus locaux compris, on crie au scandale et au ras-le-bol des pressions de l'administration.

Les membres de la Confédération paysanne basque (ELB) étaient fatigués de tenter de se faire entendre par la chambre d'agriculture, tenue par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agri-

« On fait un mauvais procès à Laborantza Ganbara. Elle a répondu aux attentes du public, ce que la chambre d'agriculture n'a pas fait »

Sylviane Allaux
conseillère régionale (PS)

coles (FNSEA), qui, selon eux, privilégie les producteurs de maïs du Béarn et ignore les spécificités des petites exploitations du Pays basque. Après avoir maintes fois réclamé une deuxième chambre dans le département, ils décident en 2005 de créer une association de type loi 1901. Sur ce territoire, le syndicat est d'ailleurs majoritaire, mais au niveau départemental, il n'a droit qu'aux strapontins.

L'objet de Laborantza Ganbara est d'aider au développement d'un mode de production durable, en termes d'environnement et d'emplois. Contrairement à ce qui se fait dans les chambres d'agriculture, écologistes et associations de consommateurs sont représentés. L'association s'installe peu à peu dans ce paysage de montagne aux maisons blanches à volets rouges. Elle compte dix salariés, qui diffusent leurs conseils à qui les sollicite, sans obligation de cotisation syndicale.

Mais quatre ans après sa création, la voilà menacée de dissolution. La mobilisation s'organise : en pleine préparation du procès, le bouillonnant président du comité de soutien, Jean-Noël Etcheverry, crie à l'« atteinte au droit d'association ». Il annonce la présence jeudi de Corinne Lepage à la barre et de José Bové devant le tribunal, ou encore le soutien de Danielle Mitterrand, Louis Le Penec, Albert Jacquard, et de plus de 1 000 élus locaux.



Michel Berhocoïrigoïn (à droite). OLIVIER GACHEN POUR « LE MONDE »

« Berhoco », lui, reste calme. Ces dernières semaines, cet éleveur d'ovins a sillonné le Pays basque avec sa vieille Audi pour expliquer sa situation. Ce soir-là, il est à la Grillerie du Port, à Saint-Jean-de-Luz. La salle est comble. Il raconte pour la énième fois son histoire. Après son exposé, des élus venus le soutenir se chargent de révéler l'autre face de l'affaire.

Il faut dire que l'existence de l'association a créé un beau désordre. L'un des vice-présidents du conseil régional, Jean Lissar (Verts), commence : « Toutes les pressions sur les élus sont inadmissibles », lance-t-il. « On a tous une collection de lettres du préfet », poursuit un maire de village.

Depuis la naissance d'EHLG, ceux qui ont voulu la soutenir se font rappeler à l'ordre par les services de l'Etat, qui surveillent de près le dossier : procédure au tribunal administratif pour les 27 commu-

nes qui ont voté des subventions (de 100 euros parfois), courriers aux maires qui ont signé la pétition de soutien... Dernier épisode en date, la subvention de 96 000 euros votée fin novembre 2008 par le conseil régional d'Aquitaine, à l'unanimité. Le préfet de région a demandé au président Alain Rousset (PS) de retirer la délibération, ce que l'intéressé a refusé, par courrier, le 15 janvier.

Sylviane Allaux, conseillère régionale (PS), résume l'état d'esprit des défenseurs de l'association : « On fait un mauvais procès à Laborantza Ganbara. Elle a répondu aux attentes du public, ce que la chambre d'agriculture n'a pas fait ».

« Politiquement, c'était une erreur grossière de porter plainte », juge M. Lissar.

Dans les terres, les témoignages sont similaires. Jean-Michel Galant est de passage au siège de l'association, à Ainhice-

Mongelos, 100 habitants, à 10 kilomètres de Saint-Jean-Pied-de-Port. Il est vice-président du Syndicat mixte de Rivières des Nives, qui a commandé une étude à EHLG après un appel d'offres pour lequel la chambre d'agriculture s'était aussi portée candidate. Un courrier préfectoral a suivi. Après rendez-vous avec le sous-préfet, aucune suite n'a été donnée et l'étude a pu être menée. Mais l'élu a vu dans l'envoi d'une lettre une « tentative d'intimidation ».

Le camp de la chambre d'agriculture est loin d'avoir la même grille de lecture. Son président refuse de réduire l'affaire à un débat entre « gentils » et « méchants ». Autrement dit, entre les promoteurs d'une agriculture paysanne et les défenseurs des OGM, de la monoculture du maïs et des agrocarburants – même s'il ne le dit pas ainsi.

« C'est une instrumentalisation de l'agriculture. La chambre est prise en otage dans un mouvement qui déborde du cadre professionnel », glisse Jean-Michel Anxolabéhère, le président de l'établissement. Le jeune homme fait clairement référence à la plate-forme Batera, à laquelle adhère ELB, comme de nombreuses associations et élus basques de tous bords, qui réclame notamment la création d'un département « Pays basque ».

Elu en 2007, il n'omet pas de préciser qu'il est « basque et éleveur d'ovins lui aussi », ce qui est une première pour la chambre d'agriculture, qui a toujours vu défiler des Béarnais à sa tête. « La dispersion des forces est contre-productive, il est possible de travailler ensemble », insiste-t-il. « Il sert d'alibi », « depuis son arrivée, il n'y a pas eu de changement de cap », tranchent les proches de M. Berhocoïrigoïn, qui n'oublie pas de rappeler que la chambre s'est portée partie civile.

Et le préfet dans tout ça ? Arrivé il y a six mois, héritant d'un dossier hautement sensible, il « veille au respect de l'Etat de droit ». Il ne peut y avoir qu'une chambre d'agriculture par département, maintient-il. « La solution, c'est un changement de nom, c'est la seule chose que nous demandons au tribunal », explique-t-il. « Le véritable enjeu, c'est la survie de l'association », explique pour sa part l'avocat d'EHLG, Jean-René Etchegaray, par ailleurs premier adjoint (MoDem) au maire de Bayonne.

Au tribunal, l'association se battra de toute façon aussi pour conserver son nom. « Y renoncer, se serait renoncer à notre revendication de la création d'une chambre d'agriculture en Pays basque », explique le prévenu. Selon l'association, c'est juridiquement possible. Il suffirait d'un décret du premier ministre. ■

Laetitia Clavreul

Des lieux de pouvoir aux mains de la FNSEA

DANS les départements, les chambres d'agriculture sont un lieu de pouvoir. Etablissements publics professionnels, comme les chambres de commerce et d'industrie ou les chambres des métiers, elles sont dirigées par des élus, en l'occurrence des agriculteurs, dont les positions influent sur les orientations agricoles locales, souvent sources de vifs débats. En être président reste donc une fonction convoitée.

Ces établissements ont pour mission de représenter les intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics, et de fournir des services aux agriculteurs (conseils techniques, formations, informations, etc.). Leurs recettes proviennent à près de 50 % de l'impôt (taxe additionnelle sur le foncier non bâti), de subventions et des

prestations qu'ils assurent. Avec un budget enviable : 5,8 millions d'euros en moyenne.

Les syndicats concurrents dénoncent depuis longtemps la mainmise de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) sur ces structures. Sur 94 chambres départementales, 92 sont détenues par le syndicat majoritaire, qui défend une vision entrepreneuriale de l'agriculture. La tendance des chambres départementales, et au final de l'assemblée nationale des chambres d'agriculture qui les représente au niveau national, dépend des résultats aux élections professionnelles, qui se tiennent tous les six ans. Lors du dernier scrutin, en 2007, la FNSEA a remporté 54,9 % des suffrages, la Confédération

paysanne 19,6 %, la Coordination rurale 18,7 % et le Modéf 2,6 %.

Les défenseurs d'un autre modèle d'agriculture reprochent souvent à ces établissements d'être sourds aux évolutions du paysage agricole. « On peut quand même noter une ouverture des chambres d'agriculture, mais elle se fait sous la contrainte. C'est toujours une question de rapport de force », explique Jacques Rémy, sociologue à l'INRA.

Ouverture « sociale »

Le chercheur observe que sous la présidence de Luc Guyau, ancien patron de la FNSEA qui dirige la structure nationale depuis 2001, une ouverture a eu lieu. Une ouverture qu'il qualifie de « sociale » (à destination des petites exploitations) et

non de « politique » (en direction des autres syndicats).

On voit aussi aujourd'hui les chambres promouvoir l'agriculture biologique par exemple, un mode de production pourtant longtemps raillé en leur sein. « Les jeunes agents des chambres, tout juste sortis d'écoles, sont de plus en plus sensibles aux questions environnementales. Ils ne s'expriment pas publiquement, mais ils ont une influence sur l'appareil politique constitué par les leaders syndicaux », remarque M. Rémy.

Mais, alors que se développent en France de multiples réseaux prônant d'autres modes de production agricole, les chambres d'agriculture semblent pour l'instant encore à la traîne. ■

L. Cl.

Défendre une agriculture basque et durable

Procès. Une agriculture paysanne et durable peut-elle exister en dehors des organes de gestion officiels ? C'est la question à laquelle les juges de Bayonne vont devoir répondre jeudi.



PHOTO DR

Depuis 2005, EHLG a eu le temps de développer de nombreux projets valorisant une agriculture locale et durable.

Le 29 janvier, les défenseurs de l'agriculture durable en général, et au Pays basque en particulier, ont rendez-vous à 13 h 30 devant le tribunal de grande instance de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) pour soutenir l'association *Euskal Herriko Laborantza Ganbarra* (EHLG). En basque, cela signifie « chambre d'agriculture du Pays basque ». Et c'est là tout le problème, puisque l'État a porté plainte contre l'association pour avoir « exercé une activité

dans des conditions de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une fonction publique ». En clair : EHLG, association loi 1901 créée le 15 janvier 2005, essaie d'usurper le titre et les fonctions de chambre d'agriculture !

« LA VIOLENCE N'EST PAS LA VOIE »

Chacun se renvoie la balle. Au départ, l'association portait en complément de son nom basque (la langue basque n'ayant pas de valeur juridique en

France) la traduction suivante : « chambre de développement agricole et rural du Pays basque ». Traduction retirée lors du dépôt des statuts, le préfet de l'époque ayant adressé à ses promoteurs une lettre menaçante : « À l'évidence, écrivait-il, le titre (...) que vous avez retenu (...) tombe sous le coup » de la loi qui réserve l'emploi des mots « chambre d'agriculture » aux seuls établissements désignés par l'État. Sous ce motif, la préfecture dépose plainte en juin 2005.

Plainte qui dormait... jusqu'au changement de préfet, en juin 2008 (voir encadré). C'est sur cette plainte que le tribunal doit se prononcer jeudi. Mais le nouveau préfet prétend – il l'a écrit aux maires qui soutiennent EHLG – que « le seul grief qui motive les poursuites contre cette association est sa dénomination ». Du côté d'EHLG, on brandit le texte de la citation à comparaître qui incrimine « l'objet, les missions, l'organisation et la dénomination » de l'association. Autrement dit, si les juges

donnent une suite favorable à la plainte, EHLG ne devra pas seulement changer de nom : ses dirigeants seront condamnés et elle devra cesser toute activité.

C'est ce que refusent EHLG et ses nombreux soutiens. L'association elle-même ne fait pas mystère, explique son président Michel Berhocoïrigoin, d'avoir choisi ce nom « pour rappeler aux pouvoirs publics la revendication très majoritaire d'une chambre d'agriculture du Pays basque ». Revendication autonomiste ? Les représentants d'EHLG jouent la franchise : oui, cette revendication fait partie des objectifs d'une partie de ceux qui sont impliqués dans le projet. À ce titre, EHLG a reçu le soutien financier du puissant syndicat ouvrier basque espagnol, ELA, qui a financé sur sa « caisse de solidarité » la mise à disposition de l'ancien hôtel qui abrite EHLG, à Ainhice Mongelos. Mais encore une fois, ces faits ne sont absolument pas dissimulés ; et Jean-Noël Etcheverry, représentant en France d'ELA, met en avant le fait

que les réussites de l'association « apportent la démonstration que la violence n'est pas la voie ».

DES RÉUSSITES QUI DÉRANGENT

Car des réussites, en matière agricole, EHLG en compte un certain nombre. Elle s'est appuyée sur les spécificités agricoles de la partie basque du département, qui compte moins de la moitié (40 %) des exploitations du département, mais fait preuve d'un dynamisme enviable puisqu'elle regroupe la grande majorité des installations, avec une forte dimension d'agriculture paysanne – se traduisant entre autres par le fait que la Confédération paysanne, minoritaire dans le département, est majoritaire en Pays basque. En quatre ans d'existence, EHLG a su déve-

lopper sur ce terrain des projets d'ampleur, dans des domaines aussi divers que la transmission des exploitations, la mise en place de circuits courts pour une meilleure valorisation du travail paysan, l'autonomie énergétique et la réduction des besoins en eau, la complémentarité plaine/montagne et, cerise sur le gâteau, la création de Lurrama, un Salon de l'agriculture durable qui en est à sa troisième édition et rassemble entre 30 000 et 35 000 personnes à Bayonne. Sont-ce ces réussites, à contre-courant des modèles dominants, que l'on reproche avant tout à EHLG ? En tout cas, il serait à la fois étrange et difficilement acceptable qu'elles soient passées par pertes et profits au prétexte d'une querelle de mots... ■

Olivier Chartrain

DE NOMBREUX SOUTIENS

EHLG compte de nombreux soutiens : mille élus locaux de toutes tendances, plus de 7 000 citoyens du Pays basque, mais aussi des personnalités aussi diverses que l'agronome Marc Dufumier, la coprésidente d'ATTAC Aurélie Trouvé, le généticien Albert Jacquard, José Bové, le délégué général du Réseau semences paysannes Guy Kastler... et des dizaines d'autres qui ont signé la pétition demandant l'arrêt des poursuites (à signer en ligne sur <http://www.ehlgdoitvivre.org/>).

Danièle Mitterrand, présidente de la fondation France libertés, a en outre pris la plume pour affirmer que la seule question du nom « ne peut pas être un prétexte pour les pressions inacceptables dont souffrent aujourd'hui ces paysans qui font preuve de responsabilité civique, de transparence et de mobilisation ».

André Chassaigne, député (PCF) du Puy-de-Dôme, a déposé quant à lui le 4 novembre 2008 une question écrite au ministre de l'Agriculture, Michel Barnier, où il souligne « la volonté [d'EHLG] de porter de façon pacifique et constructive la revendication d'une chambre d'agriculture du Pays basque qui défende les spécificités des systèmes de production locaux ». Selon lui, « il apparaît légitime que cette association ait le droit de revendiquer les outils qui lui paraissent nécessaires à la concrétisation de ses objectifs », alors qu'il « serait plus pertinent » pour l'État de « soutenir efficacement ses missions d'intérêt général plutôt que de prendre l'initiative de contentieux juridiques peu compréhensibles ». André Chassaigne demande en conséquence « que soit arrêtée toute procédure contentieuse susceptible de pénaliser cette association » ainsi que la possibilité d'une « meilleure reconnaissance de l'État aux associations portant des missions similaires dans le domaine agricole. » La question est restée sans réponse à ce jour. O. C.

UN PRÉFET DE CHOC

C'est depuis l'été 2008 et l'arrivée d'un nouveau préfet, Philippe Rey, que la procédure engagée contre EHLG en 2005 a été réactivée. Son autre fait d'armes ? L'affrètement en août 2008 d'un petit avion de tourisme pour renvoyer au Kosovo une famille de demandeurs d'asile (les deux parents et trois enfants de 10, 8 et 5 ans)... avant même que leur recours ait pu être examiné par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) ! Une initiative dénoncée à l'époque comme « une opération commando » par Olivier Dartigolles, porte-parole du PCF et élu palois, tandis qu'un élu cité par *Libération* le décrivait comme un « sarkozyste de choc », qui aurait été « nommé dans les Pyrénées-Atlantiques après avoir suscité une levée de boucliers des élus de tout bord » dans les Côtes-d'Armor, où il était en poste depuis septembre 2006. Quelqu'un, en bref, qui ne semble guère apprécier que l'on se mette en travers de son chemin...

APPRENEZ À RECONNAÎTRE UN TERRORISTE BASQUE



LÂCHEZ-LEUR LES BASQUES !

La préfecture des Pyrénées-Atlantiques attaque en justice le président d'une association agricole.

Michel Berhocoirigoin connaît de bien plus graves tourments que celui de porter un patronyme imprononçable pour un non-Basque, ces temps-ci. Il comparaitra en effet devant le tribunal correctionnel de Bayonne le 29 janvier, et risque jusqu'à un an de prison et 15 000 euros d'amende. Ce fieffé coquin... préside une association de promotion de l'agriculture paysanne ! Le préfet ne pouvait pas laisser passer ça.

Depuis 2004, tous ceux qui se sont succédé à ce poste lui ont mis des bâtons dans les roues, tour à tour en menaçant son président avant même sa création, en l'accusant d'utiliser des « fonds étrangers » (gracieusement fournis par une association espagnole – horreur ! – de formation de travailleurs) pour l'achat des locaux, en faisant pression sur les maires des communes qui la soutiennent, et en s'employant à bloquer les subventions (96 000 euros) attribuées par le Conseil régional ! Cela n'a malgré tout pas suffi et a abouti au dépôt d'une plainte à l'encontre de M. Berhocoirigoin au motif qu'Euskal herriko laborantza ganbara (EHLG), que l'on pourrait traduire par « Chambre d'agriculture du Pays basque », est susceptible de créer une confusion avec la Chambre départementale. Celle-ci n'a d'ailleurs pas manqué de se porter partie civile. Pourquoi un tel acharnement ?

Depuis plus de vingt ans, la Confédération paysanne basque demande la création d'une Chambre propre au Pays, compte tenu de sa spécificité (petites exploitations, les deux tiers des installations du département,



EHLG a réalisé des systèmes autonomes et économes en pesticides, mis sur pied des circuits courts de commercialisation et organisé un salon qui attire 30 000 personnes.

mis sur pied des circuits courts de commercialisation, et organisé un salon annuel qui attire 30 000 personnes. Tout cet édifice est aujourd'hui menacé de fermeture.

De son côté, la Chambre départementale promeut l'usine d'éthanol de Lacq, qui fournit un formidable débouché pour le maïs pompeur de nappes phréatiques et gavé de chimie des agro-industriels. Mais peu importe, pour le préfet : la politique agricole doit rester une et indivisible.

productions de qualité depuis les années 70, montagne). Soixante-dix pour cent des élus basques, de tous bords, et 110 associations et syndicats soutiennent cette requête. Las, les pouvoirs publics s'y sont toujours refusés, au nom de la sacro-sainte unicité des Chambres départementales. De guerre pacifique lasse aussi, les militants d'EHLG ont donc fini par créer leur asso, au nom rappelant la revendication d'une Chambre basque, en janvier 2005. Son objet est « de contribuer au développement d'une agriculture paysanne et durable » et de rassembler tous les acteurs du territoire : exploitants et salariés agricoles, bien sûr, mais aussi associations de consommateurs, de protection de l'environnement et de développement local. Rien à voir, donc, avec les Chambres départementales, qui ne représentent que les agriculteurs, et bien souvent tenues par la FNSEA, pour qui le productivisme est une religion. En quatre ans d'existence, EHLG, forte d'un budget de 450 000 euros, a contribué à la réalisation de systèmes autonomes et économes – voire abstinentes – en engrais et pesticides,

Théophile Hazebroucq

Plus d'infos et une pétition de soutien sur ehlgoitvivre.org

La « chambre d'agriculture du Pays basque » en procès

Sur plainte de la préfecture se tient demain à Bayonne le procès de l'association agricole EHLG, ou « chambre d'agriculture du Pays basque »

EHLG, un sigle explosif. En basque, l'association Euskal Herriko Laborantza Ganbara ne veut rien dire d'autre que « chambre d'agriculture du Pays basque ». Demain, sur plainte de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le tribunal de grande instance de Bayonne se penchera sur son sort au motif que « l'objet, les missions, l'organisation et la dénomination présentent des ressemblances avec la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques ».

Le dossier EHLG est bien plus qu'une modeste affaire jugée en correctionnelle. Derrière ce sigle

se cache un long conflit agricole et identitaire qui oppose les parties basque et béarnaise du département. Pour son président Michel Berhocoirigoin, la création de l'association en 2005 n'est que « le résultat d'un long combat de plus de vingt ans pour promouvoir l'agriculture paysanne durable au Pays basque ». Or ce combat fut, selon lui, impossible à mener au sein de la chambre d'agriculture. La FNSEA y est historiquement majoritaire alors que le syndicat ELB, union des agriculteurs du Pays basque, créé en 1982 et affilié à la Confédération paysanne, est, lui, majoritaire au Pays basque depuis 2001. Une distinction qui reflète la disparité des pratiques agricoles : le Pays basque ne totalise que 42 % des exploitations du département, mais concentre les productions de qualité, les labels AOC, alors que le Béarn regroupe l'essentiel des grandes exploitations céréalières.

La revendication ancienne de création d'une chambre d'agriculture propre au Pays basque s'est heurtée au refus motivé de l'État. Mais celui-ci avait néanmoins conscience du problème aigu de cohabitation. Un rapport de l'inspection générale de l'agriculture en 2004 reconnaissait le caractère « écologiquement responsable » et « économiquement viable » du

Derrière le sigle EHLG se cache un long conflit agricole.

modèle agricole défendu par le syndicat ELB et préconisait la création d'un service d'utilité agricole de plein exercice (Suat) pour améliorer la concertation. Or loin d'apaiser les relations, le Suat cristallisa les crispations. D'où la création de l'EHLG.

La chambre d'agriculture, partie civile, dénonce le « préjudice moral ».

« Le monde agricole est à 90 % bascophone. Parler de Laborantza Ganbara en basque, c'est sans cesse parler de chambre d'agriculture et installer la confusion », déplore son président Jean-Michel Anxolabéhère. « Mais on n'appelle pas Greenpeace "paix verte" ! », fait observer l'avocate Corinne Lepage, pour qui « le nom basque d'EHLG n'a pas à faire l'objet de poursuites sur sa traduction. Quant à l'association, au sein de laquelle sont représentées des associations écologistes et de consommateurs, elle ne saurait se confondre avec une chambre d'agriculture ».

L'EHLG s'est en tout cas installée dans le paysage basque. 85 maires des 159 communes ont signé une pétition de soutien. 26 communes avaient même accordé des subventions à l'association avant que la cour d'appel de Bordeaux, contestant l'intérêt communal des dites subventions, n'ait confirmé leur annulation.

MARIE VERDIER